

Article 3 - Engagements et correspondance

| Ancien texte | Nouveau texte |
|---|---|
| <p>Article 3 - Engagements et correspondance 3-1 – Engagements : Chaque début de saison, avant une date butoir déterminée par le District, les clubs doivent obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Compléter et retourner au District la fiche cotisation, sous peine d’amende.• Remplir sur Footclubs les informations suivantes :<ul style="list-style-type: none">- Les 4 membres du Bureau (Président, secrétaire, trésorier, correspondant)- Les terrains,- Les arbitres,- Le référent arbitre,- Le correspondant Féminines,- Le correspondant Jeunes,- Le correspondant Seniors, - Le correspondant Futsal,- Les éducateurs (Obligation de D1 et D2 + déclaration par mail) | <p>Article 3 - Engagements et correspondance 3-1 – Engagements : Chaque début de saison, avant une date butoir déterminée par le District, les clubs doivent obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Compléter et retourner au District la fiche cotisation, sous peine d’amende.• Remplir sur Footclubs les informations suivantes :<ul style="list-style-type: none">- Les 4 membres du Bureau (Président, secrétaire, trésorier, correspondant),- Les terrains,- Les arbitres,- Le référent arbitre,- Le correspondant Féminines,- Le correspondant Jeunes,- Le correspondant Seniors,- Le correspondant Futsal,- Les éducateurs (Obligation de D1 et D2 + déclaration par mail) |